

DEMANDE D'ACOMPTE

Préambule - informations importantes -

EOS génère des factures éditables au format pdf.
Vous devez les utiliser et les transmettre à la Région.

Pour rappel, l'ordonnance du 26 juin 2014 relative au développement de la facturation électronique précise que les titulaires et les sous-traitants admis au paiement direct des marchés publics des collectivités territoriales transmettent leurs factures sous forme électronique en fonction du calendrier suivant :



1er janvier 2017 : obligation pour les grandes entreprises (plus de 5 000 salariés) et les personnes publiques

1er janvier 2018 : obligation pour les entreprises de taille intermédiaire (250 à 5 000 salariés)

1er janvier 2019 : obligation pour les petites et moyennes entreprises (10 à 250 salariés)

1er janvier 2020 : obligation pour les microentreprises (moins de 10 salariés)

Nous vous incitons fortement à utiliser dès à présent le portail CHORUS PRO pour le dépôt de vos factures dématérialisées.

[Accéder à CHORUS](#)

Si vous n'êtes pas encore concerné par cette obligation légale et que vous souhaitez continuer à envoyer vos factures en version papier à la Région, merci d'adresser vos factures en format A4 avec les mentions précitées à l'adresse unique suivante :

RÉGION AUVERGNE RHÔNE ALPES
Direction des Finances
1 esplanade François Mitterrand
69002 LYON

Si vous souhaitez établir et transmettre vos propres **factures dématérialisées**, établies conformément aux calculs effectués par l'application EOS, vos factures adressées à la Région Auvergne-Rhône-Alpes doivent être établies sur papier en-tête du titulaire et comporter, outre les mentions sociales d'usage, les informations suivantes :

- Le **numéro de SIRET**, qui identifiera la Région Auvergne-Rhône-Alpes en tant que destinataire de la facture : 200 053 767 00014
- Le **code service** : FP
- Le **numéro d'engagement** qui vous sera transmis par le gestionnaire en charge du dossier
- Le **numéro de compte bancaire ou postal** à créditer
- Le **numéro du marché subséquent**
- Les **références du bon de commande**, le cas échéant
- La **désignation des prestations réalisées**
- Le **montant hors TVA**
- Le **montant TTC**
- La **date d'établissement de la facture**
- En cas de **groupement conjoint**, pour **chaque opérateur économique**, le **montant des prestations effectuées par l'opérateur économique**
- **En cas de sous-traitance**, la **nature des prestations exécutées** par le sous-traitant, leur **montant total hors taxes (HT)**, leur **montant TTC** ainsi que, le cas échéant les **variations de prix établies HT et TTC**

DEMANDE D'ACOMPTE



Rechercher les références du dossier :
n° dossier / n° lot / n° BC

- 1 Depuis le menu, dérouler : Suivi dossiers
- 2 Cliquer sur gérer mes dossiers
- 3 Saisir les références du dossier
- 4 Lancer la recherche
- 5 Cliquer sur la loupe 

Accueil->Mes dossiers en cours

Mes dossiers en cours

Programme Tous les lots Tous les BC

N° dossier N° lot N° BC

Etat des dossiers : Non démarré En cours de réalisation/exécution En cours de solde
 Soldé Tous

Lancer la recherche

Aucun enregistrement trouvé

	Programme	N° marché	N° lot	N° recond	N° BC	Début exécution	Fin exécution	Libellé de la formation	OF titulaire(s)	Type gpt	Montant TTC	Effectif visé	Etat
	Former Pour l'Emploi 2021-2025	202	001			12/10/2021	11/04/2023	Préparation au test technique du monitorat de ski		1S	137 052.00	30.00	En cours d'exécution
	Former Pour l'Emploi 2021-2025	202	001	1		06/12/2021	11/04/2023	Préparation au test technique du monitorat de ski		1S	137 052.00		En cours de Solde

5

DEMANDE D'ACOMPTE

Procédure organisme de formation

Vérification avant la génération de l'état liquidatif

Chacun des prestataires peut générer une demande d'acompte (titulaire / sous-traitant)

La demande de paiement du sous traitant doit **obligatoirement** être générée avant celle du titulaire.

Toutes les réalisations du mois (centre & entreprise) doivent être validées pour être prises en compte

Bon de commande n°1 du marché n Offre EOS - [Accéder au marché](#)

Lot Métiers de la forêt: ouvriers forestiers et responsables de chantier (salariés et ETF) Ouest Région Du 02/10/2020 au 18/09/2022

Programme : Former Pour l'Emploi 20 HST Titulaire :

Avec FSE

Bon de commande Les sessions associées à ce BC Stagiaires (marché) Suivi Validation du BC Historique

Prestations marché Paiements du BC Pénalités / primes / réfaction / ajustement

Période : Octobre 2020 Mois suivant Octobre 2020

N° BC	Organisme	OF titulaire	Rôle	Prestation	Total saisie ce mois	Total saisie	Total restant	Etat saisie	Régl. possible	Unité
<input checked="" type="checkbox"/>	1		Titulaire	Centre (H/S)	700,00	1 755,00	14 232,00	Réalisations - Validées	✓	Unité stagiaire
<input type="checkbox"/>	1		Titulaire	Formation en entreprise	251,00	530,00	4 975,00	Réalisations - Validées	✓	Unité stagiaire

Tout sélectionner Tout désélectionner

Actions concernant la saisie des réalisations

Clôturer Confirmer absence de saisie Valider Dévalider **Créer demande d'acompte pour l'organisme de la ligne sélectionnée** Déclarer la fin de formation et préparer le solde

Actions globales

Générer une demande d'acompte

La possibilité de générer un acompte dépend du seuil prédéfini à atteindre stipulé dans le cahier des charges. Cette demande d'acompte peut être effectuée tout au long de l'exécution du bon de commande

1 Activer la coche de l'organisme pour lequel vous souhaitez générer la demande d'acompte

2 Cliquer sur créer demande d'acompte pour l'organisme de la ligne sélectionné

3 Cliquer sur OK

⚠ Un fichier PDF est généré pour l'état liquidatif.

Etes-vous sûr de vouloir générer une demande d'acompte ?

3

 Veuillez patienter
Calcul et création de la demande de paiement



MESSAGE D'ERREUR : DEMANDE D'ACOMPTE

Procédure organisme de formation

Message : La demande n'est pas générée : le pourcentage de réalisation n'atteint pas le premier seuil de paiement (X,XX % réalisés)



Pour faire une demande d'acompte, il est **obligatoire d'avoir atteint un seuil de XX % de réalisation** (cf le CCTP)



Si le seuil fixé dans le CCTP n'est pas respecté, ce message s'affiche

Remarque : Seules les « vraies heures » dispensées sont décomptées pour atteindre le pourcentage de réalisation. **En effet, les nombres d'heures d'absences justifiées ne sont pas comptabilisés.**



Pour facturer et ainsi atteindre le taux du seuil de paiement, il sera nécessaire d'effectuer la saisie des réalisations stagiaires du mois suivant



La demande n'est pas générée : Le pourcentage de réalisation n'atteint pas le premier seuil de paiement (2.61% réalisés)



La demande n'est pas générée : Le pourcentage de réalisation n'atteint pas le premier seuil de paiement (22.47% réalisés)

Boite de commande Les erreurs associées à la BC Stagiaire (maître) Suivi Sélecteur de BC Historique

Processus maître Paiement de BC Paramètre / premier règlement

Période : Janvier 2016 Plus suivant Aller au mois de...

Saisie des Réalisations - Salsbe Citérie
Organisme ETAB SUPER - Prestation H. Stg. Centre Session

Période Janvier 2016

Nom	Prénom	ASP	BC B*	Réalisation	Dont no abs justifiés	Régula- risation	Dont no abs justifiés	Régul. as- soiée	Dont no abs justifiés
NGGG	brvbnv		BC 1	0000	2000				
NN	brvbnv		BC 1	45					

BT-Initialiser Annuler